

**Compte Rendu Séance du Conseil Municipal
du 31 août 2021**

Le trente et un août deux mil vingt-et-un à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Madame Michèle SONILHAC, Maire.

Etaient présents : Mme Michèle SONILHAC, M. Alain LECHEVALIER, M. Jean-Claude MABIRE, M. Jean-Marie RENOUF, Mme Sylvie CAILLOT, M. Edouard MABIRE, Mme Marie-Hélène GAULTIER, Mme Amélie BLANCHEMAIN, Mme Aurélie LEPREVOST, M. Philippe TARDIF, M. Yves-Marie DROUET, M. Michel PACILLY, M. Alexandre GOSSSELIN, M. Charles DAVY.

Absents : M. Guy FEUARDANT

Secrétaire de séance : Mme Aurélie LEPREVOST

⇒ **Approbation du compte rendu de la séance précédente du Conseil Municipal :**

=====

Aucune remarque n'est exprimée par les membres présents.

Informations du Maire

- Cap Cotentin – nouvelle offre de mobilité – problèmes rencontrés
- Les Murets d'Allonne = 4 vendus – 3 compromis signés – 9 options
- Courrier de M. et Mme TERESI
- Ambassadeurs du littoral
- Gens du Voyage – projet Cotentin
- Logiciels cimetièrre – réunion commission
- Exhibitionnistes dunes

01 - Personnel communal – Création d'un poste d'Adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe

Madame le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3-3 et 34,

Considérant qu'un agent remplit les conditions réglementaires pour bénéficier d'un avancement de grade, et que le grade à créer est en adéquation avec les fonctions assurées par l'agent concerné,

Le Maire propose qu'il soit créé un poste d'Adjoint Technique Territorial Principal de 1^{ère} classe, afin de promouvoir l'agent concerné,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE : à l'unanimité des membres présents de créer un emploi permanent d'Adjoint Technique Territorial Principal de 1^{ère} classe à temps complet, à compter du **1^{er} septembre 2021**.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois ont été inscrits au budget 2021.

02 - Cession de deux parcelles constructibles rue des Houguettes – Attribution des lots

Madame Le Maire rappelle au Conseil la délibération n°01/19.07.2021 du 19 juillet 2021 fixant les modalités de commercialisation et d'attribution de deux parcelles communales constructibles situées rue des Houguettes. Madame Le Maire présente aux membres du Conseil les dossiers de candidature reçus en mairie avant le 22 août 2021 (date limite de réception).

Le Conseil, après avoir étudié et évalué les dossiers de candidature selon le système de pondération défini lors de la délibération précitée,

DECIDE d'attribuer les lots comme suit :

- Le premier lot d'une surface d'environ 500 m² constructible pour un montant de 50 000 € net vendeur à Monsieur LANGLET Quentin et Madame TOLLEMER Pauline candidats ayant obtenu la note de 130 points.
- Le deuxième lot d'une surface d'environ 600 m² (400 m² constructible et 200 m² non constructible) pour un montant de 45 000 € net vendeur à Monsieur DECLERCQ Henri et Madame MUZARD Alice candidats ayant obtenu la note de 130 points.

AUTORISE le maire à signer toutes les pièces afférentes à ces dossiers, et notamment les actes à intervenir auprès de la SCP BLEICHER et BOISSET de Barneville-Carteret. Ces actes pourront intervenir dès réception de l'arrêté positif de la déclaration préalable pour division des parcelles qui est en cours d'instruction.

03 - Cession parcelle B 603 rue du Haut Hameau

Madame Le Maire rappelle au Conseil la délibération n°02/19.07.2021 du 19 juillet 2021 fixant les modalités de commercialisation de la parcelle B 603, située rue du Haut Hameau, parcelle incorporée dans le domaine communal à la suite d'une procédure de « bien sans maître ».

Madame le Maire donne lecture aux membres du conseil d'une proposition d'achat de ce bien, en date du 22 juillet 2021.

Le Conseil, après avoir étudié le dossier et en avoir délibéré,

ACCEPTÉ la proposition d'acquisition de la parcelle B 603 émanant de M. et Mme URBAN au prix de 20 000 € net vendeur.

AUTORISE le maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier, notamment l'acte de vente à intervenir auprès de la SCP BLEICHER et BOISSET de Barneville-Carteret.

04 – Proposition d'acquisition partielle d'une parcelle communale aux 3 moulins

Madame le Maire donne lecture au Conseil du courrier émanant de M. Cyril PAIN, propriétaire d'un des trois moulins du Bosquet (parcelle ZK 99), qui souhaite acquérir une partie de la parcelle communale ZK 100 pour agrandir son terrain.

Mrs RENOUF et MABIRE ont proposé, pour répondre à cette demande, sans aliéner une grande surface communale et conserver le caractère naturel du site, les points suivants :

- céder une partie du terrain communal ZK 100 sur une largeur d'environ 10 mètres, (au sud de la ZK 99) à la tangente de la parcelle ZK 99 ;
- réduire la parcelle ZK 99 côté ouest d'un ou 2 mètres environ pour éviter que la clôture ne gêne le passage des engins agricoles sur le chemin communal ;
- les frais de bornage et de notaire seront à la charge de l'acquéreur M. Cyril PAIN.

Le Conseil, après avoir étudié le dossier et en avoir délibéré,

ACCEPTÉ la proposition de M. Cyril PAIN d'acquérir une partie de la parcelle communale ZK 100 au prix de 0.20 euro le m².

La surface à céder sera définie en accord avec le géomètre et le futur acquéreur fournira une promesse d'achat récapitulant les différentes conditions d'achat précitées.

AUTORISE le maire à signer l'acte de vente à intervenir et toutes les pièces afférentes à ce dossier.

M. GOSSELIN Alexandre a voté contre.

05 – Proposition cession d'un terrain à la commune- nouvelle délibération

Madame le Maire rappelle au Conseil la délibération 06/17.05.2021 du 17 mai 2021 se rapportant à la parcelle ZC 141 située à Hatainville, cession proposée à la commune au prix de 230 000 euros.

Suite à une erreur matérielle, Madame le Maire précise au Conseil que la proposition de vente concerne les parcelles suivantes :

- parcelle ZC 141 d'une surface totale de 1ha 02a 71ca,
- parcelle ZC 142, donnant accès à la parcelle ZC 141 en indivision entre Madame BOULISSIERE et Monsieur BIENAIME.

Le Conseil, après en avoir délibéré,

ACCEPTÉ d'acquérir les parcelles ZC 141 et ZC 142 au prix de 200 000 euros avec accord des propriétaires, CHARGE le Maire d'entreprendre les démarches nécessaires à l'acquisition de ces parcelles auprès des propriétaires et de la SCP BLEICHER & BOISSET, Notaires à Barneville-Carteret ;

AUTORISE le maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier et effectuer les règlements correspondants.

Cette délibération annule et remplace la délibération 06/17.05.2021 du 17 mai 2021.

06 - Voirie – Devis d'aménagement Chemin des 3 moulins

Cet objet est reporté lors d'une prochaine réunion de conseil.

07 – Renouvellement baux parcelles communales

Madame le Maire expose au Conseil la nécessité de procéder à la reconduction des baux pour l'occupation des parcelles A 623 (Hatainville) et ZL 25 (Le Bosquet) d'une surface respective de 1ha 01a et 99a 10ca.

Le Conseil, après en avoir délibéré,

DECIDE de renouveler les baux précités pour les périodes suivantes :

du 1^{er} octobre 2021 au 30 septembre 2024

- parcelle A 623 au loyer annuel de 93.00 €
- parcelle ZL 25 au loyer de 93.00 €

AUTORISE le Maire à signer avec les preneurs, les baux à intervenir,

CHARGE le Maire d'émettre les titres correspondants chaque année de bail à terme échu.

08 - Encaissement des indemnités de sinistres d'assurances

Madame le Maire rapporte au Conseil que deux sinistres sont intervenus sur la commune par des tiers et demande la validation des 2 devis signés par ses soins ;

Elle sollicite également l'autorisation d'encaisser les indemnités de dédommagement versées par les compagnies d'assurance en charge du suivi des dossiers :

- Sinistre « route du breuil » survenu le 09/04/2021 :
Haie végétale endommagée par le véhicule en feu d'un administré
Devis de réparation s'élevant à 1 536 euros, pris en charge entièrement par la MACIF
- Sinistre « zone artisanale » survenu le 23/06/2021 :
Borne incendie arrachée par un chauffeur livreur manœuvrant pour entrer au sein de l'entreprise POULAIN BATIMENT.
Devis de remplacement SAUR s'élevant à 2 930.44 euros,
Indemnité de 2 930.44 € versée par Groupama (deux versements distincts)

Le Conseil, après en avoir délibéré,

VALIDE la signature par le Maire du devis de la SARL JOUAN TP d'un montant de 1 536 € pour réparation route du Breuil et du devis SAUR d'un montant de 2 930.44 euros pour remplacement de la borne incendie dans la zone artisanale ;

AUTORISE, le Maire à encaisser les recettes liées aux indemnités de compagnies d'assurance pouvant intervenir à la suite de sinistres sur le territoire de la commune.

09 - Participations bulletin municipal

Madame le Maire rappelle au Conseil que des encarts publicitaires sont insérés dans le bulletin municipal de la commune et qu'il convient de fixer les montants des participations.

Le conseil précise que les participations sollicitées auprès des entreprises sont des contributions volontaires et sont ouvertes à tous les commerçants et entrepreneurs,

Le Conseil, après en avoir délibéré,

DECIDE que les participations seront effectuées obligatoirement par chèque pour un montant au choix de 30, 50 ou 100 € pour le bulletin municipal 2022 et suivants.

AUTORISE le Maire à émettre un titre pour le dépôt de ces participations auprès du Trésor Public.

10 - CAC – Programme local de l'Habitat

Madame le Maire présente au Conseil le projet de Programme Local de l'Habitat (PLH) arrêté par le conseil de Communauté d'Agglomération du Cotentin du 29 juin 2021.

Le PLH permet au Cotentin de disposer, pour les six années à venir, d'un document permettant la définition d'une stratégie en matière d'habitat. Ce programme a pour objectif de répondre aux besoins en logement et hébergement de la population actuelle et future, et d'assurer entre les territoires une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre de logement.

Le Conseil, après avoir étudié l'ensemble des orientations proposées, leurs objectifs associés, et en avoir délibéré,

EMET un avis favorable sur le projet de Programme Local de l'Habitat du Cotentin.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures.

Affichage : 24/08/2021 - Convocation 24/08/2021

Conseillers en exercice : 15 – Présents 14 – Votants 14.

Aux Moitiers d'Allonne, 2 septembre 2021
Le Maire, Michèle SONILHAC

